



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

média

Question écrite n° 7425

Texte de la question

M. Michel Liebgott interroge M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur la manifestation organisée par les associations patriotiques le 16 octobre. 20 000 anciens combattants et 5 000 drapeaux ont participé à cette célébration de la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats de Tunisie et du Maroc. Pourtant, à la grande stupéfaction des associations, aucune relation n'a été faite par quelque média que ce soit. Il lui demande donc de lui préciser les mesures prises par ses services pour assurer la couverture médiatique de cet événement. D'une façon plus générale, il croit bon d'insister sur le fait que, ce type de manifestation participant au devoir de mémoire, il serait utile de définir une véritable stratégie de communication pour que chaque Français soit conscient de ce que représentent toutes ces manifestations, et pas seulement les grandes dates que sont le 11 novembre, le 14 juillet ou le 8 mai. Il lui demande donc son sentiment sur ce point.

Texte de la réponse

La cérémonie du 16 octobre dernier, commémorant l'inhumation du Soldat inconnu de la guerre d'Algérie à Notre-Dame-de-Lorette, organisée par plusieurs des plus grandes associations du monde combattant, et que le secrétaire d'Etat aux anciens combattants a eu l'honneur de présider devant la tombe du Soldat inconnu à l'arc de Triomphe, a effectivement rassemblé environ 20 000 anciens combattants de la guerre d'Algérie, dont plusieurs milliers de porte-drapeaux. Elle était particulièrement digne et émouvante. Il est exact que les médias n'ont pas fait écho à cette manifestation. Aussi, le secrétaire d'État comprend-il l'insatisfaction des associations et des anciens combattants. Pour autant, soucieux de leur indépendance, il ne peut intervenir auprès des rédactions, car cette initiative serait contraire à la liberté de la presse. Cependant, le monde combattant aura néanmoins été sensible à la forte médiatisation de l'inauguration par le Président de la République, le 5 décembre dernier, du Mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie. Cette cérémonie nationale a permis de montrer toute l'attention que les plus hautes autorités de l'Etat portent à la juste reconnaissance des anciens combattants de ces conflits. Enfin, le secrétaire d'Etat souhaite préciser qu'en vue de créer les conditions favorables à l'émergence d'un accord sur le choix d'une date qui permettrait d'honorer les morts de cette guerre, il a demandé à M. Jean Favier, membre de l'Institut, de présider une commission sur cette question. Celle-ci s'est réunie les 6 novembre et 22 janvier derniers et remettra ses conclusions dans les semaines qui viennent. Elle a permis de rassembler tous les principaux représentants du monde combattant. Il s'agit d'une avancée importante. Le secrétaire d'État compte sur les anciens combattants pour parvenir progressivement à un accord pour que ceux qui ont été unis face à l'adversaire puissent rester rassemblés devant les monuments aux morts.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7425

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 2002, page 4534

Réponse publiée le : 17 février 2003, page 1210